

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	CONFÉRENCE DE GESTION		Chambre des Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue	Date
No :				Le 28 septembre 2020
500-06-000918-181				
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.				JT1698

Demanderesse NOËLLA MARK	Procureur(s) Me Alain Arsenault (présent) aa@adwavocats.com Me Virginie Dufresne-Lemire (présente) vdl@adwavocats.com Me Justin Wee (absent) jw@adwavocats.com Arsenault Dufresne Wee Avocats S.E.N.C.R.L.
Absents	Présents

Défenderesse LES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE	Procureur(s) Me Charles Gibson charles-gibson@vdg.ca Me Alexander Gibson alexandre.gibson@vdg.ca Vincent Dagenais Gibson LLP/s.r.l. Me Stéphane Nobert stephane.nobert@inexlegal.com DSL, s.e.n.c.r.l./llp
Absente	Présents

Nature de la cause
ACTION COLLECTIVE

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
	CONFÉRENCE DE GESTION

Greffier(ière) Stéphanie Katia Wajnberg	Interprète _____	Sténographe _____
--	---------------------	----------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
				12:36	13:01

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Une nouvelle conférence de gestion est fixée au 16 novembre 2020 à 14 h 30
---------------------------------------	---

HEURE

12:36	<u>OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE DE GESTION</u> Identification des avocats
12:37	Le Tribunal s'adresse aux parties (moyens préliminaires)
12 :38	Me Arsenault s'adresse au Tribunal

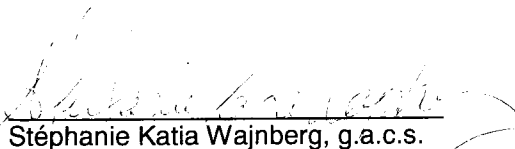
CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		CONFÉRENCE DE GESTION		Chambre des Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référé de	Salle prévue	Date
No : 500-06-000918-181					Le 28 septembre 2020
L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.					JT1698

- 12:40 Me Nobert s'adresse au Tribunal
- 12:41 Me C. Gibson s'adresse au Tribunal
- 12:41 Échange entre les parties (définition du groupe)
- 12:43 Le Tribunal s'adresse à Me Gibson et Me Nobert (demande en déclaration d'inhabilité à l'égard de Me Arsenault et de sa firme)
- 12:43 Me Nobert s'adresse au Tribunal
- 12:42 Questions du Tribunal à Me Arsenault (intention de retenir un avocat pour être représenté re : demande en déclaration d'inhabilité)
- 12:45 Me Arsenault s'adresse au Tribunal
- 12:46 Le Tribunal s'adresse aux parties
- 12:48 Me C. Gibson s'adresse au Tribunal (délai nécessaire pour notifier la demande en déclaration d'inhabilité)
- 12:49 Me Arsenault s'adresse au Tribunal
- 12:50 Échange entre le Tribunal et Me Arsenault
- 12:53 Le Tribunal **FIXE** au **30 octobre 2020** le délai pour la communication par la défenderesse de sa demande en déclaration d'inhabilité
- 12:53 Le Tribunal **FIXE** au **12 novembre 2020** le délai de la demanderesse pour prendre position eu égard à la demande en déclaration d'inhabilité
- 12:53 Le Tribunal **FIXE** au **16 novembre 2020 à 14 h 30** une nouvelle conférence de gestion

Remarques du Tribunal :

- 1) La demande en déclaration d'inhabilité doit être entendue dans un premier temps
- 2) Les autres demandes préliminaires (permission d'interroger la demanderesse, permission de déposer une preuve appropriée, demande pour permission de modifier la demande d'autorisation, opposition à certaines modifications et à l'ajout de pièces) feront l'objet d'une seule et même audition, au besoin et d'un seul jugement
- 3) Le débat concernant la définition du groupe et l'identité de la défenderesse aura lieu à l'audition sur autorisation

13:01 **FIN DE LA CONFÉRENCE DE GESTION**


Stéphanie Katia Wajnberg, g.a.c.s.


L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.